

▶ JE CRÉE

MA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SARL) OU MA SARL À ASSOCIÉ UNIQUE

Pour simplifier et sécuriser vos démarches, le centre de formalités de votre CMA vous propose de prendre en charge votre formalité grâce à son service d'accompagnement personnalisé



Choisissez la formule qui vous convient :



Dans nos locaux



Par téléphone



En ligne



Retrouvez toutes les conditions et tarifs de notre **offre d'accompagnement**

Quels documents dois-je fournir ?



Votre SARL doit être inscrite à la fois au Répertoire des métiers et au Registre du Commerce et des Sociétés

Joindre les pièces justificatives en **2 exemplaires (original + copie)**

Ma déclaration



Formulaire Cerfa M0 SARL-SELARL



Inutile si vous choisissez notre accompagnement



Formulaire M'BE Société - Déclaration relative aux bénéficiaires effectifs des sociétés



Formulaire TNS si gérance majoritaire



Pouvoir

Si la formalité n'est pas signée par le chef d'entreprise

Ma société



Statuts paraphés, datés, signés



Procès verbal d'assemblée générale nommant le dirigeant s'il n'est pas désigné dans les statuts



Attestation de parution dans un journal d'annonces légales 



Attestation bancaire du dépôt de capital



Acte de vente et journal d'annonces légales 

Si achat du fonds de commerce



Contrat de location gérance et journal d'annonces légales 

En cas de location-gérance du fonds de commerce



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ÎLE-DE-FRANCE

Mon identité - gérant(s)



Pièce d'identité

Copie recto/verso avec mention « certifiée conforme à l'original », datée et signée



Déclaration de non-condamnation de chaque dirigeant



Autorisation de communiquer aux tiers

Inutile si vous choisissez notre accompagnement



SI MON CONJOINT, CONCUBIN (UNION LIBRE OU PARTENAIRE LIÉ PAR UN PACS TRAVAILLE RÉGULIÈREMENT DANS L'ENTREPRISE



Attestation sur l'honneur relative au statut choisi



JE SUIS GÉRANT MAJORITAIRE ET MON CONJOINT, CONCUBIN (UNION LIBRE OU PARTENAIRE LIÉ PAR UN PACS TRAVAILLE RÉGULIÈREMENT DANS L'ENTREPRISE



Pièce d'identité du conjoint faisant état du mariage ou du pacs

Copie recto/verso



Concubinage : certificat de vie commune ou déclaration sur l'honneur de concubinage

L'adresse de ma société

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ AU DOMICILE DU DIRIGEANT



Justificatif de domicile ou d'hébergement de moins de 3 mois

Ex. : Quittance d'électricité ou gaz ou téléphone ou quittance de loyer ou taxe d'habitation ou taxe foncière

LOCATION OU SOUS-LOCATION D'UN LOCAL ARTISANAL OU COMMERCIAL



Bail commercial ou contrat de sous-location ou justificatif d'occupation de moins de 3 mois

DOMICILIATION COMMERCIALE



Contrat de domiciliation

Portant mention de l'agrément préfectoral prévu à l'article L. 123-11-3 du code de commerce

Mon activité

SI MON ACTIVITÉ EST AMBULANTE (hors de la commune du siège)



Photo 35 X 45 mm pour chaque dirigeant



Règlement de 30 €

SI MON ACTIVITÉ EST RÉGLEMENTÉE

Qualification obligatoire pour les métiers artisanaux réglementés

Décret 98-246 modifié par décret 2017-767 du 4 mai 2017 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi 96-603 du 5 juillet 1996



Justificatif de qualification professionnelle

JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES

Pour les activités de taxi, VTC, déménagement, transport de marchandises ou autres activités réglementées

Se reporter à la notice

Pour nous joindre



Un numéro unique : **0806 705 715**



Contactez votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Les documents sont téléchargeables sur le site Internet de la CMA Île-de-France : www.cma-idf.fr



Pratique

Gagnez du temps et sécurisez votre création de SARL ou EURL en choisissant l'offre d'accompagnement personnalisé de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat !



Bon à savoir

La SARL à gérance majoritaire ou SARL à associé unique n'est pas compatible avec la création d'une micro-entreprise.

Les frais pour le Greffe du Tribunal de Commerce (GTC) sont à régler uniquement par chèque.

En plus de l'immatriculation, prévoir les frais pour la déclaration relative aux bénéficiaires effectifs de la société (21,41 € par chèque à l'ordre du Greffe de Tribunal de Commerce).

Le siège peut être implanté au domicile du dirigeant. En revanche le siège ne peut pas être implanté au domicile d'un associé.



Tarifs

Consultez [nos tarifs ainsi que notre offre d'accompagnement](#) à la formalité.

Votre formalité peut être incluse dans le [Pass CMA Liberté](#). Pour cela pensez à prendre votre RIB.

[Consultez les tarifs.](#)



Valorisez votre savoir-faire !

EN AFFIRMANT VOTRE IDENTITÉ ARTISANALE



Vérifiez les conditions pour afficher la qualité d'artisan ou le titre de maître artisan